



membre de



Le 6 juin 2019

LETTRE à Mesdames, messieurs les conseillers municipaux de la ville de CHALON S/Saône,

Objet: Chalon, ville cyclable ?

MESDAMES, MESSIEURS,

La CAPEN 71, confédération des associations pour la protection de l'environnement en Saône et Loire, se joint à l'association ACTE, qui agit avec conviction pour la transition écologique sur et pour des projets citoyens dans le Grand Chalon, pour vous interpellier sur une situation de blocage avec la municipalité de CHALON concernant la mise en œuvre du Schéma directeur cyclable.

Sans Chalon, le schéma directeur cyclable n'atteindra pas ses objectifs, déjà très modestes en regard de la nécessité d'un plan national mobilités, actuellement en débat, où le vélo doit prendre une place ambitieuse particulièrement dans la mobilité urbaine. Pour rappel, la France est actuellement 25ème dans le classement européen. Il est impérieux que le schéma directeur cyclable intègre dès à présent une dynamique de changement dans Chalon ville pour ne pas hypothéquer son avenir. Les Chalonnais souhaitent pouvoir utiliser un vélo en sécurité, comme le montre une enquête en cours.

La mobilité douce est également un sujet important pour l'adaptation plus rapide des espaces urbains au dérèglement climatique.

Nous soutiendrions volontiers la municipalité si elle s'inscrivait dans une dynamique de rénovation des aménagements urbains tenant davantage compte de ces évolutions comme de l'attente des citoyens-ne-s. Malheureusement les projets votés le 11 avril 2019 en conseil municipal ne répondent pas à cette attente.

Ils ont été présentés aux riverains le 28 mars dernier pour la Rue de la Citadelle et le 8 avril pour le Quai des messageries. Rue de la Citadelle, il n'est pas prévu de sécuriser la montée des cyclistes. Quai des messageries, la piste cyclable actuelle, mal signalisée, va être supprimée !

La réponse "*les cyclistes avec les voitures dans une circulation apaisée*" peut paraître pertinente. Mais elle ne pourra pas l'être sur ces deux axes structurants et déterminants.

Les experts du CEREMA sont disponibles pour une réunion si la municipalité les sollicite. Ils sont à même d'apporter une réponse indépendante, citoyenne sur nos remarques et propositions.

Au nom des signataires de l'enquête en cours "Pour Chalon ville cyclable", c'est la demande qu'ACTE a transmise début mai à Monsieur le Maire et que soutient la CAPEN 71. Ce courrier comprenait plusieurs propositions pour la Rue de la Citadelle.

Transformer la ville pour attirer le cyclotourisme, redonner de l'attractivité à la ville ne pourra se faire sans donner plus de place aux piétons, aux personnes à mobilité réduite et aux mobilités douces actives. C'est le sens de notre démarche, en cohérence avec d'autres évolutions indispensables pour construire ensemble un urbanisme durable.

Nous espérons vivement que ce sujet sera évoqué au prochain conseil municipal du mois de juin, en souhaitant que cette lettre reçoive un accueil attentif et bienveillant.

.

Veillez agréer nos meilleurs sentiments républicains,

Pour le CA de la CAPEN 71

T.GROSJEAN Porte Parole